



## 15ème législature

<b>Question N° :</b> <b>5224</b>	<b>De M. Boris Vallaud</b> ( Nouvelle Gauche - Landes )	<b>Question écrite</b>
<b>Ministère interrogé</b> > Solidarités et santé		<b>Ministère attributaire</b> > Santé et prévention
<b>Rubrique</b> > santé	<b>Tête d'analyse</b> > La priorité donnée à la prévention	<b>Analyse</b> > La priorité donnée à la prévention.
Question publiée au JO le : <b>06/02/2018</b> Date de changement d'attribution : <b>21/05/2022</b> Date de renouvellement : <b>03/07/2018</b> Date de renouvellement : <b>04/12/2018</b> Date de renouvellement : <b>02/04/2019</b> Date de renouvellement : <b>23/06/2020</b> Question retirée le : <b>21/06/2022</b> (fin de mandat)		

### Texte de la question

M. Boris Vallaud attire l'attention de Mme la ministre des solidarités et de la santé sur la priorité donnée à la prévention. Dans la continuité de l'ensemble de ses prédécesseurs, Mme la ministre a indiqué vouloir faire de la prévention la première priorité de la politique de santé. Même si elle n'est pas nouvelle, l'affirmation de cette volonté mérité d'être saluée. Toutefois, une politique de prévention forte suppose des personnels pour la concevoir et la mettre en œuvre. Aussi il lui serait reconnaissant de lui indiquer les évolutions d'effectifs prévues pour les années à venir dans les institutions chargées à des titres divers de la politique de santé publiques soit la DGS, les ARS, Santé publique France, la HAS, l'ANSM et l'ANSES. Il lui serait également reconnaissant de lui indiquer l'évolution des effectifs prévus pour ce qui concerne la médecine scolaire et la médecine du travail.